



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL**

**DES**

**ACTES ADMINISTRATIFS**

**AGENCE REGIONALE DE SANTE**

**N° Spécial**

**2 juin 2021**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**  
**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial ARS du 2 juin 2021**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêté</b>	<b>Date</b>	<b>AGENCE REGIONALE DE SANTE</b>	<b>Page</b>
ARS DD92/OAPS N° 2021-039	21.05.2021	Arrêté portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de formation d'aide-soignant du Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers de NANTERRE.	3
ARS DD92/OAPS N° 2021-040	21.05.2021	Arrêté portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de formation d'auxiliaires de puériculture du Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers de NANTERRE.	5

## AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ÎLE-DE-FRANCE

### **Arrêté ARS DD92/OAPS N° 2021-039 du 21/05/2021 portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de formation d'aide-soignant du Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers de NANTERRE.**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France

- Vu** le code de la santé publique ;
- Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu** le décret du 1<sup>er</sup> septembre 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé
- Vu** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, en qualité de Directeur général de l'agence régionale de santé Ile de France à compter du 3 septembre 2018 ;
- Vu** l'arrêté n° DS-2021-006 du 02 mars 2021 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, Directrice de la délégation départementale des Hauts-de-Seine ;
- Vu** l'arrêté du 22 octobre 2005 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant

### **ARRETE**

**Article 1** : La composition du conseil technique de l'Institut de formation d'aide-soignant du Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers de NANTERRE est arrêtée comme suit :

**Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant, Président :**

**Le directeur de l'institut ou son suppléant :**  
Madame Pascale MAZELIER

**Le représentant de l'organisme gestionnaire :**  
Madame Patricia COLONNELLO

**L' infirmier formateur permanent de l'institut de formation élu par ses pairs ou son suppléant :**

Titulaire : Madame Myriam KREBS

Suppléant : Madame Katia LUPANOF

**L'aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage, désigné par le directeur de l'institut de formation ou son suppléant :**

Titulaire : Madame Gwenola GASNIER

Suppléant : Madame Carine Mafoudia CAMARA

**Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique régional**

**Les deux représentants des élèves élus par leurs pairs ou leurs suppléants :**

Titulaire : Madame Hajare AIT SGHIR

Suppléant : Madame Dallal IMOULA

Titulaire : Madame Mireille NGO MBILLA BINAM

Suppléant : Madame Maurane KANDASSAMY

**Le coordonnateur général des soins de l'établissement dont dépend l'institut, ou son suppléant :**

Titulaire : Monsieur Bruno ALBERT

Suppléant : Monsieur Jérôme CHEVILLOTTE

**Article 2** : Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'institut de formation d'aide-soignant du Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers de NANTERRE est abrogé.

**Article 3** : Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au Tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil administratif de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

**Article 4** : Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé et Madame la Directrice de la délégation départementale des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 21 mai 2021

La Directrice de la délégation départementale des Hauts-de-Seine de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France

Monique REVELLI

**Arrêté ARS DD92/OAPS N°2021-040 du 21/05/2021**  
**portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de formation**  
**d'auxiliaires de puériculture du Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers de**  
**NANTERRE.**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France

- Vu** le code de la santé publique ;
- Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu** le décret du 1<sup>er</sup> septembre 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;
- Vu** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, en qualité de Directeur général de l'agence régionale de santé Ile de France à compter du 3 septembre 2018 ;
- Vu** l'arrêté n° DS-2021-006 du 02 mars 2021 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, Directrice de la délégation départementale des Hauts-de-Seine ;
- Vu** l'arrêté du 22 octobre 2005 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire-de-puériculture ;

**ARRETE**

**Article 1** : La composition du conseil technique de l'Institut de formation d'auxiliaires de puériculture du Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers de NANTERRE est arrêtée comme suit :

**Le directeur général de l'Agence régionale de santé ou son représentant,  
Président :**

**Le directeur de l'institut :**  
Madame Pascale MAZELIER

**Le représentant de l'organisme gestionnaire :**  
Madame Patricia COLONNELLO

**La puéricultrice, formatrice permanente de l'institut de formation, élue par ses pairs :**

Madame Nathalie DURAND

**Les deux auxiliaires de puériculture d'établissements accueillant des élèves auxiliaires de puériculture en stage, désignés pour trois ans par le directeur de l'institut :**

**L'auxiliaire de puériculture exerçant dans un établissement hospitalier :**

Madame Charlotte THEMOND

**L'auxiliaire de puériculture exerçant dans un établissement d'accueil de la petite enfance :**

Madame Sandrine LOPEZ

**Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique régional**

**Les deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs ou leurs suppléants :**

Titulaire : Madame Assa DIARRA

Suppléant : Madame Nolwenn CASTOR

Titulaire : Madame Alison LENOIR

Suppléant : Madame Chloé HECTOR

**Le coordonnateur général des soins de l'établissement dont dépend l'institut ou son suppléant :**

Titulaire : Monsieur Bruno ALBERT

Suppléant : Monsieur Jérôme CHEVILLOTTE

**Article 2 :** Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture du Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers de NANTERRE est abrogé.

**Article 3 :** Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil administratif de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

**Article 4 :** Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé et Madame la Directrice de la délégation départementale des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 21 mai 2021

La Directrice de la délégation départementale des Hauts-de-Seine de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France

Monique REVELLI

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

**SECRETAIRE GENERAL**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>